



Révision de loyer annuelle

Par **feygherrali moncef**, le **05/12/2018** à **01:48**

Bonjour,

Je viens d'avoir ma 1ère révision de loyer annuelle

J'ai un loyer hors charge de 563€ pour un studio

Après ma révision annuelle mon loyer hors charge est devenu 571,86€

Jusque là pas de problème j'ai fait une simulation en ligne pour contrôler sur le site pap.fr

<https://www.pap.fr/bailleur/calcul-revision-loyer>

loyer : 563€

date signature : 15/11/2017

Et j'ai trouvé le même montant pour le nouveau loyer hors charge

par contre dans ma nouvelle facture de décembre je lit en dessous 571.86 une ligne où c'est marqué révision de loyer de 4,73€ dont je vois pas l'origine (cf facture_2018-12.png)

ma question est que si en en a appliqué l'indice IRL pour trouver mon nouveau loyer $571.86 = 563 + 8.86$ dans ce cas le 4.73€ supplémentaire correspond à quoi au juste ? est-ce que ce supplément est sensé ? légitime ?

j'ai mis aussi en PJ une facture de novembre 2018 avant révision pour une comparaison (cf : facture_2018-11.png)

merci d'avance pour vos éclaircissements

Par **janus2fr**, le **05/12/2018** à **06:55**

Bonjour,

Je ne vois pas les "pièces jointes"...